



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DÉLIBÉRATIONS** du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 7 février 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 31 janvier 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	Mme Louise MARIN
M. Pierre PRIBETICH	M. Denis HAMEAU	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Patrick MASSON	M. Hervé BRUYERE	M. Adrien GUENE
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Yves PIAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	
Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET	

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Jean-François DODET	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Alain HOUPERT	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Édouard CAVIN	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
Mme Florence LUCISANO	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Gaston FOUCHERES	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Christophe BERTHIER pouvoir à Mme Christine MARTIN
Mme Michèle LIEVREMONT	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Philippe BELLEVILLE	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	M. François HELIE pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

**Transferts de compétences du Département de la Côte d'Or à Dijon Métropole -
Désignation des représentants de la Métropole au sein de la commission locale
chargée de l'évaluation des charges et des ressources transférées**

Les dispositions de l'article 43 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi dite MAPTAM) et de l'article 133 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (loi dite NOTRÉ) ont créé une commission locale chargée de l'évaluation des charges et des ressources transférées par le Département (dite « CLECRT » ou « CLERCT »).

Cette commission est consultée sur les modalités de compensation des charges correspondant aux compétences transférées par le Département sur le fondement de l'article L. 5217-2 du Code général des collectivités locales.

Elle est présidée par le président de la Chambre régionale des comptes (CRC) de Bourgogne Franche-Comté ou par son représentant (magistrat de la même CRC désigné par ses soins).

Conformément à l'article L.5217-17 du code général des collectivités territoriales, et à l'article 133 de la loi du 7 août 2015 précitée, cette commission est composée de quatre représentants du Conseil Départemental et de quatre représentants du Conseil Métropolitain.

Afin de permettre à la CLERCT de débiter prochainement ses travaux, il est proposé au Conseil Métropolitain de désigner ses quatre représentants au sein de la commission, à savoir :

- Mme Nathalie KOENDERS
- Mme Françoise TENENBAUM
- M.Pierre PRIBETICH
- M.José ALMEIDA

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment son article 43 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 133 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5217-13 à L.5217-17 ;

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- d'approuver la désignation des quatre représentants de Dijon Métropole au sein de la commission locale chargée de l'évaluation des charges et des ressources transférées, soit :

- Mme Nathalie KOENDERS
- Mme Françoise TENENBAUM
- M.Pierre PRIBETICH
- M.José ALMEIDA

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 57

CONTRE : 0

DONT 17 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 12

NE SE PRONONCE PAS : 0